

L'an deux mil dix, le vingt cinq juin, à vingt heures cinquante cinq, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : Sylvie JOARY

Présents: Didier VAILLANT, Jean-Louis MARSAC, Sylvie JOARY, Maurice MAQUIN, Djida TECHTACH, Maurice BONNARD, Odile MARIN, Mamadou KONATE, Rosa MACEIRA, Patrice BOULAY, Barthélémy AGONHOUMEY, Carmen BOGHOSSIAN, Ruddy ROBEIRI, Michèle RANVIER, Lydia JEAN, Gourta KECHIT, Fabienne DOGIMONT, Roland BAUER, Laetitia KILINC, Cécile COQUEL (à compter de 20h57), Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Maria SERRANO-AGUAYO, Thierry OUKOLOFF, Shirley ALLAL-CURTHELEY

Représentés: Félix ZELPHIN pouvoir à Didier VAILLANT, Serge LOTERIE pouvoir à Patrice BOULAY, Daniel AUGUSTE pouvoir à Djida TECHTACH, Gourta KECHIT (pendant son absence) pouvoir à Laetitia KILINC, Jeannette M'BANI pouvoir à Barthélémy AGONHOUMEY, Sabrina HERRICHE pouvoir à Ruddy ROBEIRI, Thérésa EVERARD pouvoir à Sylvie JOARY, Jamil RAJA pouvoir à Mamadou KONATE, Thangammah BASKARAN pouvoir à Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Nicole MAHIEU-JOANNES pouvoir à Shirley ALLAL-CURTHELEY

Absents: Jean DUMAND, Mohamed ANAJJAR

Le Quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

1/Compte rendu

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2010

Ce point est reporté à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 1er juillet 2010

2/Compte-rendu

Délégation de compétences

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le conseil municipal. (Rapporteur : M. Vaillant)

Pour la période comprise entre le 29 mars et 7 juin 2010 les décisions de Monsieur le Maire sont les suivantes : Préemptions : 3 – Non préemptions : 54 - Contrats/conventions/marchés : 41 - Avenants : 3 - Régies : 4 - Conventions de mise à disposition de locaux : 3

3/Finances

Décision Modificative n°1 – Budget principal de la ville 2010

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget 2010 approuvé par délibération du 19 février 2010,

VU l'avis de la commission Finances, Prospectives, Economie locale du 16 juin 2010,

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget de la ville 2010 annexée à la présente délibération.

ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 20 363 633,98 € (au même titre que le budget)

ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 32 848 170,35 € au lieu de 32 799 228,00 €



Soit une balance générale de : 53 211 804,33 € au lieu de 53 162 861,98 €.(Rapporteur : M. Marsac)

Votes pour: 29 - Votes contre: 3 - Abstention: 1

4/Finances

Approbation du rapport d'utilisation de la dotation 2009 du FSRIF

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2531-16,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 16 Juin 2010,

PREND ACTE du rapport présenté par M. le Maire sur l'utilisation des crédits perçus au titre de la dotation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2009 (Montant perçu en 2009 : 1.800.353 €).(Rapporteur : M. Marsac)

5/Finances

SIAH - Vote des centimes syndicaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5212-20,

VU la délibération du comité syndical du SIAH en date du 17 mars 2010 déterminant la répartition entre chaque commune pour l'amortissement des emprunts contractés par le syndicat pour le financement des ouvrages d'eaux pluviales et des frais de fonctionnement,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 16 juin 2010,

APPROUVE le montant de la ventilation des centimes syndicaux (808.715,79 €) arrêtée par le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne pour l'exercice 2010. (Rapporteur : M. Maquin)

Délibération adoptée à l'unanimité.

6/ Finances

Délégation de service public - Marché d'approvisionnement de la ville - Rapport annuel 2009

VU l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 16 juin 2010,

PREND ACTE, à l'unanimité, de la réception du rapport annuel 2009 du délégataire du service « Halles et marchés » de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Marsac)

7/Finances

Demande de subvention auprès de l'Etat (DDU) pour la réfection de l'aire de grand jeu (terrain synthétique) sur le Parc des Sports et des Loisirs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2334 -41 et R.2334-36 et suivants,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 16 juin 2010,

APPROUVE le projet de réfection de l'aire de grand jeu en synthétique sur le Parc des Sports et des Loisirs ainsi que les modalités de financement conformément à la fiche financière jointe en annexe de la délibération,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Urbain en vue de la réalisation de cette opération,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention attributive de subvention à venir entre l'Etat représenté par le préfet du Val d'Oise et la commune de Villiers-le-Bel ainsi que tout document nécessaire à l'octroi des subventions précitées. (Rapporteur : M. Konate)

Délibération adoptée à l'unanimité.

8/Logement



Demande de subventions auprès de l'ANRU, de la Caisse des Dépôts et du Conseil Général dans le cadre de la réalisation de l'étude pré-opérationnelle effectuée sur la copropriété « Le pré de l'Enclos II »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 9 juin 2010,

VU l'avis de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 16 juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, de la Caisse des Dépôts et du Conseil Général pour financer l'étude pré-opérationnelle effectuée sur la copropriété « Le pré de l'Enclos II » et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Marin)

Votes pour: 29 - Abstentions: 4

9/Politique de la ville

Subventions aux associations - Dispositif Ville Vie Vacances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sports - Politique de la Ville du 1er juin 2010,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie locale du 16 juin 2010,

ADOPTE le tableau joint à la délibération,

AUTORISE M. le Maire à verser les subventions pour un montant de 3 600€ à 6 associations communales dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVV). (Rapporteur : Mme Jean)

Vote séparé pour l'action 20 « Lethal Events : Etre loin du quartier » : votes pour : 29 - Abstentions : 4

Vote global des actions à l'exception de l'action 20 précitée : Adopté à l'unanimité

10/Politique de la ville

Versement de subvention au pôle Ressources 95 « Ville et développement social » pour le financement et l'animation du Plan intercommunal de prévention et de lutte contre les discriminations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie locale du 16 juin 2010,

ADOPTE le budget prévisionnel joint à la délibération,

AUTORISE M. le Maire à verser une subvention de 2 500 euros au Pôle Ressources 95 « Ville et développement social » pour le financement et l'animation du Plan intercommunal de prévention et de lutte contre les discriminations 2010. (Rapporteur : Mme Maceira) Délibération adoptée à l'unanimité.

11/ Culturel

Demande de subvention auprès du Conseil Général - Festival des arts de la rue, Villiers-en-Fête 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie locale du 16 juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général de 20 000 € dans le cadre du Festival des arts de la rue, Villiers-en-Fête 2010 et à signer tout document en résultant. (Rapporteur :M. Robeiri)

Délibération adoptée à l'unanimité.

12/ Culturel

Demande de subvention au Conseil Général - Programmation culturelle 2010/2011 de l'Espace Marcel Pagnol



VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie locale du 16 juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général du Val d'Oise de 30 000 € pour la Programmation culturelle 2010/2011 de l'Espace Marcel Pagnol et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : M. Robeiri)

Délibération adoptée à l'unanimité.

13/ Prévention

Convention d'objectifs Conseil Général/Ville/Association IMAJ – Participation de la Ville au titre de l'année 2010

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 15 mai 2008 relative à la Convention d'objectifs Conseil Général/Ville/Association IMAJ,

VU la convention d'objectifs entre le Conseil Général/la Ville/l'Association IMAJ signée le 10 décembre 2008,

VU le courrier de IMAJ en date du 6 avril 2010,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie locale du 16 juin 2010,

AUTORISE M. Le Maire à verser la moitié de la subvention municipale, soit 33 918 euros à l'Association IMAJ,

DIT que le versement du solde sera calculé et effectué sur présentation du compte administratif de l'année 2009. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée à l'unanimité.

14/Marchés publics

Autorisation de signature - Avenant n°1 au Marché d'assurances Responsabilité civile

VU la délibération du 28 novembre 2008,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

VU la proposition d'avenant n°1 au marché d'assurances Responsabilité Civile n°2008/135 passé avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 16 juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°1 au marché d'assurances Responsabilité Civile pour 2010, avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9 et à signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée à l'unanimité.

15/Marchés publics

Autorisation de signature - Avenant n°2 au Marché d'assurances Dommages aux Biens

VU la délibération du 28 novembre 2008,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

VU la proposition d'avenant n°2 au marché d'assurances Dommages aux Biens n°2008/134 passé avec la société Paris Nord Assurances Services, sise 159 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 16 juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°2 au marché d'assurances Dommages aux Biens pour 2010 avec la société Paris Nord Assurances Services, sise 159 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris et à signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée à l'unanimité.

16/Marchés publics

Autorisation de signature - Approvisionnement des restaurants scolaires par la livraison du plat principal en liaison froide (plat protidique et plat d'accompagnement)



VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 71

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 16 juin 2010,

VU la décision de la commission d'appel d'offres des 8 et 23 juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à signer le marché d'approvisionnement des restaurants scolaires par la livraison d'un plat principal en liaison froide (un plat protidique, un plat d'accompagnement) avec la société AVENANCE ENSEIGNEMENT, sise 15 avenue Paul Doumer 925108 Rueil-Malmaison pour des montants annuels de 130 000,00 € HT minimum et 470 000,00 € HT maximum. (Rapporteur : M. Marsac) Délibération adoptée à l'unanimité.

M. Gourta Kechit quitte la séance à 22h30 et donne pouvoir à Laetitia Kilinc

17/Marchés Publics

Convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Val de France pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des installations d'éclairage public et de signalisation

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

VU la proposition de convention constitutive de groupement de commandes,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie locale du 16 juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Val de France pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des installations d'éclairage public et de signalisation sur le territoire de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Maquin)

Délibération adoptée à l'unanimité.

18/Rénovation urbaine

Autorisation de signature – Avenant simplifié n°7 à la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux (OSICA)

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine du 25 juillet 2006 et son article 15-2,

VU la proposition d'avenant simplifié n°7,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie locale du 16 juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant simplifié n°7 à la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux et les documents afférents. (Rapporteur : M. Marsac) Délibération adoptée à l'unanimité.

19/Rénovation urbaine

Autorisation de signature – Avenant simplifié n°8 à la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine du 25 juillet 2006 et son article 15-2,

VU la proposition d'avenant simplifié n°8,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie locale du 16 juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant simplifié n°8 à la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux et les documents afférents. (Rapporteur : M. Marsac) Délibération adoptée à l'unanimité.

20/Rénovation urbaine

Demande de subventions auprès de l'ANRU et de la CDC pour les prestations d'évaluation de l'impact du projet

VU le code Général des Collectivités Territoriales,



VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006, VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie locale du 16 juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, et de la Caisse des Dépôts pour les prestations d'évaluation de l'impact du projet et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée à l'unanimité.

21/Rénovation urbaine

Autorisation de signature - Avenant n°1 à la Convention de gestion urbaine de proximité du quartier des Carreaux

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux signé le 25 juillet 2006,

VU la délibération du 26 juin 2009 « Autorisation de signature – Convention de Gestion Urbaine de Proximité du quartier des Carreaux »

VU la Convention de gestion urbaine de proximité du quartier des Carreaux signée 19 octobre 2009,

VU la proposition d'avenant n°1 à la convention de gestion urbaine de proximité du quartier des Carreaux,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion urbaine de proximité du quartier des Carreaux. (Rapporteur : Mme Boghossian)

Votes pour: 32 - Abstentions: 1

22/Rénovation urbaine

Demande de subventions auprès de l'ANRU, de la CDC et d'OSICA pour les études de faisabilité dossier ANRU - Cerisaie

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie locale du 16 juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, d'OSICA et de la Caisse des Dépôts pour les études de faisabilité diagnostic dossier ANRU - Cerisaie et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée à l'unanimité.

23/Rénovation Urbaine

Demande de subvention auprès de l'ANRU pour la Maîtrise d'œuvre Urbaine Sociale « Accompagnement Social » du Bâtiment C de la Cerisaie

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU l'avis de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 9 juin 2010,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 16 Juin 2010

AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour la mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine sociale sur le bâtiment C de la Cerisaie et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Marin)

Votes pour: 29 - Abstentions: 4

24/Travaux

Demande de subvention AQUEX auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°07-20 du 25 octobre 2007 relative à l'aide à la qualité d'exploitation (AQUEX) de l'agence de l'eau Seine Normandie,



VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 16 Juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de l'aide à la qualité d'exploitation (AQUEX) et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Maquin) Délibération adoptée à l'unanimité.

25/Urbanisme

Dénomination du Mail PLM-DLM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de nommer Mail Gandhi, le mail reliant les quartiers du PLM et du DLM. (Rapporteur : M. Agonhoumey)

Délibération adoptée à l'unanimité.

26/Urbanisme

Mandat au Maire pour le dépôt du permis de construire extension et restructuration de la maison Jacques Brel

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R423-1 du Code de l'Urbanisme,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 9 juin 2010,

MANDATE M. le Maire pour représenter la commune dans le cadre de la demande de permis de construire concernant l'extension et la réhabilitation de la maison Jacques Brel. (Rapporteur : M. Bonnard et M. Robeiri) Délibération adoptée à l'unanimité.

27/Foncier

Régularisation de l'acquisition de la parcelle AN n°767 appartenant à l'association « le domaine d'Ableval »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de France Domaine,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 9 juin 2010,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 16 Juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à acquérir la parcelle cadastrée AN n°767 appartenant à l'association « le Domaine d'Ableval », au prix de 1€, conformément au prix estimé par France Domaine.

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de vente correspondant. (Rapporteur : M. Bonnard)

Délibération adoptée à l'unanimité.

28/Foncier

Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZB n°84 suite à la demande de la SAFER

VU l'article L 213-2-1 du code de l'urbanisme,

VU l'avis de France Domaine,

VU l'avis de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 9 juin 2010,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 16 Juin 2010

AUTORISE M. le Maire à acquérir la partie de la parcelle cadastrée ZB n°84 d'une superficie de 7 467 m², appartenant à la SAFER de l'Ile de France et qui n'est pas comprise dans le périmètre de la ZAD du Mont Griffard, au prix de 5 640,20 €.

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de vente correspondant. (Rapporteur : M. Bonnard)

Délibération adoptée à l'unanimité.



29/Foncier

Cession des parcelles communales cadastrées AT n°174 et 658 situées 7 rue des 9 Arpents

VU le code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis de France Domaine,

AUTORISE M. le Maire à céder à la société Francilia, domiciliée 62, rue de Paris à Villiers-le-Bel, les parcelles communales cadastrées AT n°174 et 658 et situées 7 rue des 9 Arpents, au prix de 268 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de vente correspondant. (Rapporteur : M. Bonnard)

Délibération adoptée à l'unanimité.

30/Foncier

Cession des parcelles communales cadastrées AB n°90 et 93 situées chemin des postes

VU le code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis de France Domaine,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 9 juin 2010,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 16 Juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à céder les parcelles communales situées chemin des postes et cadastrées AB n°90 et 93, à la « SCI la SAUSSAYE » représentée par M. et Mme MARTINS, au prix de 200 175 €.

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de vente correspondant. (Rapporteur : M. Bonnard)

Délibération adoptée à l'unanimité.

31/Foncier

Cession de la parcelle AV n°222 située ruelle des Oulches

PREND ACTE du jugement du Tribunal Administratif en date du 19 février 2010 qui enjoint à la commune de proposer à Messieurs Jagolicz la cession de la parcelle AV n° 222 au prix de la déclaration d'intention d'aliéner adressée à la commune, soit 250 000 francs (38 112,25 euros) diminué des éventuelles dépenses nécessaires à la remise du bien dans l'état dans lequel il se trouvait initialement.

AUTORISE M. le Maire à céder la parcelle communale située ruelle des Oulches et cadastrée AV n°222 à Messieurs Jagolicz au prix de la déclaration d'aliéner adressée à la commune, soit 250 000 francs (38 112,25 euros).

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de vente correspondant. (Rapporteur : M. Bonnard)

Délibération adoptée à l'unanimité.

M. Gourta Kechit revient en séance.

32/Foncier

Bilan des acquisitions et cessions immobilières - exercice 2009

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, M. le Maire présente le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2009.



ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2009		
Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Observations
Acquisitions à titre onéreux		
		DPU - viabilisation du Val
Terrain nu - AB n°138	17 655,00 €	Roger
Terrain nu - AD n°141	1 176,00 €	ZAD du Mont Griffard
Terrain nu - AC n°545	17 600,00 €	ZAD du Mont Griffard
		DPU - viabilisation du Val
Terrain nu - AB n°182	3 818,00 €	Roger
		DPU - viabilisation du Val
Terrain nu - AB n°162-199	13 000,00 €	Roger
		DPU - viabilisation du Val
Terrain nu - AB n°156-157	102 600,00 €	Roger
		DPU - projet ANRU
Terrain nu - AT n°24 pour partie	260 000,00 €	Cerisaie
		Elargissement rue Marie
Terrain nu - AB n°460	4 300,00 €	Laurent
Acquisition à titre gratuit		
		Convention d'aménagement
Terrain nu -AB n°489-490	0€	- AID
TOTAL	420 149,00 €	

CESSIONS IMMOBILIERES 2009		
	Montant de la	
Désignation du bien	cession	
Terrain nu - Les Murs	20 000,00 €	
Terrain nu - rue Central	4 950,00 €	
Terrain nu - ZAC des Tissonvilliers III	335 210,00 €	
TOTAL	360 160,00 €	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1, VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 16 Juin 2010

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées pour l'année 2009. (Rapporteur : M. Vaillant)

33/Petite Enfance

Approbation des nouveaux règlements intérieurs des structures d'accueil Petite Enfance

VU les propositions de règlements intérieurs des Haltes Jeux (accueil régulier et ponctuel), des Crèches collectives, de l'accueil familial et des Haltes Jeux (pour les « places de crèches » à temps partiel) ; VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Education, Prévention et Jeunesse du 7 juin 2010,

ABROGE les règlements intérieurs adoptés par délibération du 24 juin 2005 pour les structures suivantes :

- Crèches collectives « les Marmousets » et « Pierrot et Colombine » ;
- Crèches familiales « Ile aux Enfants » et « Les Myosotis » ;
- Haltes jeux « Arc en Ciel » et « Pitchouns ».

ADOPTE les nouveaux règlements intérieurs des structures d'accueil Petite Enfance concernant l'ensemble des structures d'accueil Petite Enfance de la Ville. (Rapporteur : Mme Techtach) Délibération adoptée à l'unanimité.



34/Petite Enfance

Projet d'Etablissement des structures d'accueil Petite Enfance (crèches collectives, accueil familial et haltes jeux)

VU la proposition de Projet d'Etablissement des structures d'accueil Petite Enfance (crèches collectives, accueil familial et haltes jeux),

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Education, Prévention et Jeunesse du 7 juin 2010.

ABROGE le projet d'établissement des structures d'accueil Petite Enfance adopté par délibération du 24 juin 2005,

ADOPTE le nouveau projet d'établissement concernant l'ensemble des structures d'accueil Petite Enfance de la Ville. (Rapporteur : Mme Techtach)

Délibération adoptée à l'unanimité.

35/Petite Enfance

Signature d'une convention de partenariat pour la labellisation d'un Point Conseil Petite Enfance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention d'objectifs et de financement sur fonds propres, relative au projet de création d'un point Conseil Petite Enfance sur la commune,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement sur fonds propres relative au projet de Création d'un point Conseil Petite Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour une durée de 3 ans. (Rapporteur : Mme Techtach)
Délibération adoptée à l'unanimité.

36/Syndicats intercommunaux

SEDIF- Adhésion de la Communauté d'Agglomération les Portes de l'Essonne pour le territoire des communes d'Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-18 et L5211-61,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération les Portes de l'Essonne en date du 11 février 2010, portant demande d'adhésion au SEDIF, uniquement pour le périmètre des communes d'Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge,

VU la délibération n°2010-27 Comité SEDIF en date du 20 mai 2010 approuvant cette demande d'adhésion,

SE PRONONCE pour l'adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) de la Communauté d'Agglomération les Portes de l'Essonne pour le périmètre des communes d'Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge. (Rapporteur : M. Vaillant)

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.